

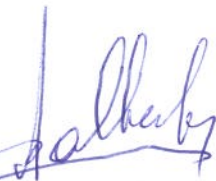
AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 1/2025/0300/119 du 05 mars 2026 du Ministre du Travail, la société CORPS GRAND-DUCAL INCENDIE & SECOURS a été autorisée à exploiter des travaux d'excavation de terres polluées et un entre-stockage de déchets dangereux à Mersch, 18, Allée John W. Leonard.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal Administratif appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 18 mars 2026

  
le Secrétaire le Bourgmestre



ADMINISTRATION COMMUNALE DE MERSCH

B.P. 93 - L-7501 MERSCH - T. +352 32 50 23-1 - INFO@MERSCH.LU - MERSCH.LU